

#accèsauxsoins #CommunautéProfessionnelleTerritorialeDeSanté #TarbesAdour

Communiqué de presse

06 décembre 2021

## Signature du premier contrat communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) en Hautes-Pyrénées

Dans les Hautes-Pyrénées, comme ailleurs sur le territoire, l'accès aux soins est un enjeu majeur pour la préservation de la santé publique.

L'un des facteurs clés de réussite est de favoriser et de développer la coordination entre les différents acteurs de santé et du milieu social, permettant de répondre aux défis de la démographie médicale, de l'approfondissement du lien ville/hôpital et du virage ambulatoire.

C'est dans ce cadre et pour répondre à ces enjeux, qu'un accord conventionnel interprofessionnel (ACI), passé avec l'Assurance maladie, favorise le déploiement des communautés professionnelles territoriales de Santé (CPTS), en leur apportant un soutien financier.

Dans les Hautes-Pyrénées, la première CPTS sera officialisée le vendredi 10 décembre 2021, après la signature d'un contrat ente l'Assurance Maladie des Hautes-Pyrénées, l'Agence Régionale de Santé de l'Occitanie et la communauté professionnelle de santé Tarbes-Adour.

### Qu'est-ce qu'une CPTS

Une communauté professionnelle territoriale de santé a pour rôle de coordonner les professionnels de santé d'un même territoire qui souhaitent s'organiser – à leur initiative – autour d'un projet de santé pour répondre à des problématiques communes : organisation des soins non programmés, coordination ville-hôpital, coopération entre médecins et infirmiers pour le maintien à domicile, attractivité médicale du territoire...

Concrètement, elles associent des professionnels de santé de toutes les spécialités, du premier et du second recours, exerçant en structure d'exercice coordonné (maisons et centres de santé), en cabinet de groupe ou individuel, voire en établissement médico-social, et les établissements de santé du territoire.

## Le projet de la CPTS Tarbes-Adour :

Les professionnels de santé libéraux, la clinique de l'Ormeau et le Centre Hospitalier de Bigorre, organisés dans le cadre de la CPTS Tarbes-Adour, entendent mettre en place différentes actions afin d'apporter une réponse aux besoins des 83 366 habitants des 17 communes concernées :

- Faciliter l'accès à un médecin traitant par le biais du volontariat des médecins comme médecin traitant référent et effectuer un bilan sanitaire et social en amont de cette prise en charge ;
- Renforcer la prise en charge des soins non programmés en ville, avec la mise en place d'un secrétariat dédié à l'orientation, le déploiement de la télémédecine, la mise en œuvre de protocoles de coopération et délégation de tâches, la création d'une plateforme et d'un annuaire de coordination pour faciliter l'accès à des examens complémentaires ;
- Organiser les parcours pluri-professionnels autour du patient : plusieurs parcours seront travaillés comme les troubles spécifiques de l'apprentissage, la fragilité des seniors, les patients insuffisants cardiaques, les patients sous AVK ; enfin la gestion de situations sanitaires exceptionnelles ;
- Développer des actions territoriales de prévention avec deux axes : le repérage de la fragilité et la création d'un pôle de prévention menant des actions d'éducation et de prévention en santé ;
- Développer la qualité et la pertinence des soins ;
- Accompagner les professionnels de santé sur le territoire.

## Le rôle de l'Assurance Maladie et de l'Agence Régionale de Santé

Les équipes de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et du Service Médical des Hautes-Pyrénées, de la MSA Pyrénées-Sud, de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, en collaboration avec celles du guichet inter-URPS (Union Régionale des Professionnels de Santé) et celles de la FORMS (Fédération Occitanie Roussillon des Maisons de Santé) accompagnent activement les professionnels de santé, porteurs du projet, notamment dans l'élaboration du projet de santé et dans la mise en œuvre des actions retenues ainsi que leur suivi.

### Contact presse

**CPAM 65** : Céline ALBERT - 05 62 51 75 46  
[celine.albert@assurance-maladie.fr](mailto:celine.albert@assurance-maladie.fr)